

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 28 décembre 2016

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures 30 sous la Présidence de Madame Andréa KISS, Maire.

Signature du cahier de présences.

PRÉSENTS A LA SÉANCE :

Mme KISS, Maire

M. FABRE, M. CONTE, Mme SAVIGNAC, Mme DARDAUD, M. BOUSQUET, M. DUCLOS, Adjoints au Maire.

M. MERIAN, Mme SARLANDIE, M. GHILLAIN, M. ROUZE, Mme PROKOFIEFF, Mme VINCLAIR, M. BRUNEL, M. DUPUY-BARTHERE, Mme GOURVENNEC, M. CHAIGNE, Mme SAINT GENEZ, M. FOURCAUD, M. DAUTRY, M. CHARPENTIER, Mme AJELLO

EXCUSES :

Madame GUERE

Madame FRANCOIS

Monsieur GUITTON

Madame VASQUEZ

Monsieur BOUYSSOU

procuration à Andréa KISS

procuration à Jean-Michel BOUSQUET

procuration à Monique DARDAUD

procuration à Jean-Claude CONTE

procuration à Eric FABRE

ABSENTS : Mme SEN

~~~~~

***ORDRE DU JOUR***

**Madame le Maire :** Au titre des communications et des informations, je voulais vous annoncer que j'ai reçu une nouvelle démission au sein de ce conseil municipal. Il s'agit de Madame Virginie ARDOUREL. Nous démarrons donc la procédure pour pourvoir à son remplacement.

**Monsieur BOUSQUET :** Comme à mon habitude, je me fais un point d'honneur à vous apporter, à tous, les réponses aux questions dont je n'ai pas les réponses immédiatement. Concernant l'effectif municipal en date de 2014, il s'agissait bien de 240 agents, décomposé en 235 agents sur l'effectif de la Ville et 5 agents sur l'EPA La Source.

**Monsieur CHAIGNE :** Madame le Maire,

Je voudrais revenir sur les raisons pour lesquelles nous avons le plaisir de nous retrouver ensemble aujourd'hui.

Madame le Maire, vous nous avez reproché d'être sur la forme et non sur le fond. Nous sommes

quand même très surpris de cette remarque !

En effet, la loi stipule que le fait de ne pas respecter le délai de convocation du conseil municipal rend les délibérations prises lors de ce conseil, illégales.

Le fait que vous, madame le Maire, reprochiez à votre opposition de faire appliquer la loi nous interpelle fortement.

Le rôle de l'opposition est bien justement d'exercer un contre-pouvoir garant du bon fonctionnement de la démocratie.

A ce titre, vous devriez plutôt nous remercier pour notre vigilance et notre rigueur car, grâce à notre attitude, les délibérations prises lors de nos conseils municipaux ne risquent pas d'être frappées d'illégalité.

Je pense, par exemple, à celle à venir concernant la création de la ZAC pour l'aménagement du centre ville qui, si besoin, vous permettra d'exproprier certains propriétaires.

Je tiens à dénoncer, tout particulièrement, le comportement anormal, déplacé, agressif et sectaire de certains membres de votre majorité.

Vous avez également déclaré que, jusqu'à présent, le non respect de ce délai ne nous avait pas gêné !

Je tiens à préciser que sauf le conseil municipal du 28 septembre 2016, tous les conseils municipaux y compris ceux de la mandature précédente (je ne suis pas remonté plus en amont car je n'étais pas élu) ont été convoqués dans les délais.

**Madame le Maire** : Je ne vais pas vous remercier car cela embête tout le monde de revenir. Cependant, au dernier conseil, je n'ai pas contesté, vous aviez raison et nous avons reporté le Conseil.

Malgré tout, je vous trouve un peu tâtillon, et si je l'étais autant que vous, je ne vous aurais pas autorisé, il y a un an et demi de cela, à faire un certain nombre de formations pour lesquelles vous aviez dépassé l'enveloppe de votre groupe et j'ai pris sur l'enveloppe du groupe majoritaire pour vous permettre de les faire.

Si vous voulez jouer à cela, je trouve que c'est regrettable car ce n'est pas comme cela que je conçois la vie politique et je ne suis pas sûre que cela fasse avancer les dossiers et l'avenir du Haillan, mais si c'est votre souhait, c'est comme cela que nous nous comporterons.

**Monsieur FOURCAUD** : Nous priver de 20 % de la potentialité de travailler sur les dossiers pour bien préparer un conseil municipal, 20 %, je n'appelle pas cela un détail. Quand vous nous suerez une journée sur 5, c'est exactement ça.

**Madame le Maire** : Monsieur FOURCAUD, si vous veniez en commission, vous auriez déjà vu toutes les délibérations...encore faut-il venir en commission...

**Monsieur CHAIGNE** : Je vais continuer sur la forme, je suis surpris que nous n'ayons pas le compte-rendu du dernier conseil municipal car l'article L2121-25 modifié du CGCT précise que sous 8 jours, le compte-rendu du conseil municipal doit être affiché en Mairie ou disponible sur le site internet de la Mairie.

**Madame le Maire** : Cela a bien été fait. Par contre, pour le procès verbal, vous ne l'aurez pas cette fois-ci, vous l'aurez quand il sera prêt. Il faut savoir aussi que nous faisons des procès-verbaux très complets alors qu'il n'y a aucune obligation, donc estimez vous heureux.

## **1. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS CONCERNANT LA VIE MUNICIPALE :**

**Rapporteur : Madame Le Maire**

### **Communications de Madame le Maire :**

- En application de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération n°4/14 du Conseil Municipal du 4 avril 2014, je vous informe que j'ai été amenée à signer les décisions municipales suivantes :

-

**D'accepter le don de l'association Aquer's** d'une valeur de 154 €, leur contribution au titre du « Haillan est dans la place 2016 ».

Ce don n'est ni grevé de conditions ni de charges.

- **De se regrouper avec le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la Ville du Haillan** au sein d'un groupement de commandes afin de confier à un prestataire des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'un atelier et chantier d'insertion régi par l'article L.5132-15 du code du travail. Cette action permettra de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants de la ville du Haillan, durablement exclus du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

**De céder à titre onéreux à M Patrick CERESUELA**, la bétonnière thermique du service technique, pour un montant de 80,00 €.

**D'encaisser et d'inscrire au compte 7788 - « Produits exceptionnels divers » pour l'exercice 2016**, le remboursement des indemnités de dommages sur les parcelles AB 470 et 186 (massif devant l'école maternelle des Tauzins) pour un montant de 2986 € par la société TIGF.

**De signer avec LENNO SAS une convention** concernant l'organisation de la manifestation ANIMASIA le 1<sup>er</sup> avril 2017 et de verser à LENNO SAS une somme forfaitaire de 14 500 euros TTC pour la mise en place de cette manifestation.

**Monsieur BRUNEL** : Officiant comme secrétaire de séance pour ce dernier conseil municipal de l'année 2016, je voulais, chers collègues, chers amis, chers concitoyens, chers camarades comme l'a dit il y a peu notre élu à la sécurité, et bien sûr, sans oublier nos chers, très chers opposants, vous souhaiter à toutes et tous un bon dernier conseil.

Et vous me permettez de remercier Monsieur CHAIGNE pour le renvoi aujourd'hui de notre réunion puisque malade, et absent la dernière fois, ce qui me permet d'avoir fait montre d'une assiduité sans faille pour cette année.

Je note également, par contre, que notre très chère minorité, maintenant presque renouvelée, encore un petit effort et ce sera parfait, n'a pas mis à son ordre du jour la parité ! Mais je lui fais conseil pour le prochain renouvellement ou ceux à venir, futur, proche ou lointain, de le faire par de futurs élus de la gente féminine. Ne dit-on pas Monsieur CHAIGNE que la femme est l'avenir de l'homme !

Je nous souhaite donc un très bon dernier conseil municipal 2016. Une assiduité tenue pour ceux de 2017 et cela sans oublier, bien sûr, les très importantes commissions qui préparent les conseils.

**N°112/16 INSTAURATION ET COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

**Rapporteur : Madame le Maire**

***VOTE : UNANIMITE***

**N° 113/16 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

**Rapporteur : Madame le Maire**

***VOTE : UNANIMITE***

**N° 114/16 DESIGNATION DES REPRESENTANTS MUNICIPAUX AUPRES DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS**

**Rapporteur : Madame le Maire**

***VOTE : UNANIMITE***

**N°115/16 - COMPOSITION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**Rapporteur : Madame le Maire**

***VOTE : UNANIMITE***

**N° 116/16 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION « ALADIN, UN REVE POUR UN ENFANT MALADE »**

**Rapporteur : Eric FABRE**

***VOTE : UNANIMITE***

**N° 117/16 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE VERSEE A L'ASSOCIATION ASH HANDBALL**

**Rapporteur : Eric Fabre**

***VOTE : UNANIMITE***

**N° 118/16 DENOMINATION DE LA VOIE INTERNE DE LA RESIDENCE ELYSEA**

**Rapporteur : Jean Claude CONTE**

***VOTE : UNANIMITE***

**N° 119/16 DENOMINATION DES VOIES INTERNES DE LA RESIDENCE STELLA**

**VERDE**

**Rapporteur : Jean-Claude CONTE**

**Madame le Maire** : Juste préciser qu'Olympe de Gouges a été la rédactrice de la Déclaration de la Femme et de la Citoyenne, c'est surtout pour ça qu'on la connaît et comme tout le quartier a des noms de rues ayant trait à la Révolution, on propose de rester dans la même thématique.

J'ai fait un calcul rapide, en deux conseils municipaux, nous avons dénommé 7 voies avec des noms féminins, on passe donc de 11 % à pratiquement 19, belle progression !

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 120/16 – ECLAIRAGE PUBLIC RUE MERMOZ (de Moulineau à Avenue Pasteur) –  
CONVENTION DE MODALITES FINANCIERES DE PRISE EN CHARGE PAR  
BORDEAUX METROPOLE, D'OUVRAGES DE COMPETENCE COMMUNALE**

**Rapporteur : Monsieur CONTE**

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 121/16 – CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE  
D'OUVRAGE OPERATION D'EFFACEMENT CARREFOUR JAURES-REPUBLIQUE-  
MORANDIERE DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS AUPRES DU  
S.D.E.E.G.**

**Rapporteur : Jean-Claude CONTE**

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 122/16 – CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE  
D'OUVRAGE OPERATION D'EFFACEMENT CARREFOUR JAURES-REPUBLIQUE-  
MORANDIERE DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC AUPRES DU S.D.E.E.G.**

**Rapporteur : Jean-Claude CONTE**

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 123/16 – ENFOUISSEMENT RESEAUX ELECTRIQUES, TELEPHONIQUES ET  
D'ECLAIRAGE PUBLIC CARREFOUR JAURES/REPUBLIQUE/MORANDIERE –  
DEMANDE DE PARTICIPATIONS FINANCIERES AUPRES DU S.D.E.E.G.**

**Rapporteur : Monsieur CONTE**

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 124/16 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2017 VERSEES AUX ASSOCIATIONS  
LOCALES**

**Rapporteur : Nicole SAVIGNAC**

**Monsieur CHARPENTIER** : Madame le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers

municipaux

Nous allons nous apprêter à voter une délibération importante pour le financement des budgets de fonctionnement et d'investissement des associations présentes sur notre territoire communal.

Avant de participer à ce vote, nous souhaiterions obtenir quelques réponses quant à la hauteur de participation de la commune dans ces budgets.

Pour ce, il nous en appelle 5 questions :

- 1) Pourriez-vous nous indiquer la part que représente la subvention communale dans le budget global annuel de chacune des associations ?
- 2) Avez vous reçu le compte rendu financier d'emploi de la subvention 2015, pour chacune des associations?
- 3) Quels sont les associations qui reçoivent plus de 153000 euros de subventions communales et /ou autres ?
- 4) Quels sont les critères pour la prise de décision du montant de la subvention attribuée?
- 5) Pourriez-vous nous indiquer le nombre d'adhérents pour chacune d'entre elles ainsi que la proportion de Haillanais qui y sont inscrits?

**Madame le Maire** : Je ne peux pas vous donner toutes ces informations immédiatement car il faudrait regarder dossier par dossier. Pour ce qui est de la part que représente la subvention, c'est extrêmement variable selon les associations, et l'impact n'est pas le même selon que les associations ont des salariés ou pas.

Sur les comptes rendus financiers, oui, c'est une exigence.

Les dossiers de demande de subventions doivent nous être déposés avec un certain nombre de documents, en particulier tout ce qui concerne les éléments comptables du dernier exercice complet écoulé, sachant que toutes les associations ne fonctionnent pas à l'année civile, certaines fonctionnent à l'année scolaire. Donc, nous n'avons pas toujours quelque chose de très récent au moment où on attribue les subventions. Les dossiers doivent être déposés au 1<sup>er</sup> octobre, dans le meilleur des cas, les associations ont clôturé leurs comptes au 30 juin, la plupart du temps elles ont clôturé au 31 décembre de l'année précédente, donc il y a un décalage de quasiment 9 mois.

Pour ce qui est des critères d'attribution, c'est difficile de faire une liste de critères objectifs et complets car la nature des associations est extrêmement diverse et leurs besoins aussi.

Sur le nombre d'adhérents, globalement au Haillan, on est proche des 6 000 adhérents, sachant que tous ne sont pas Haillanais et que la proportion des Haillanais, selon les associations, est aussi extrêmement variable. Nous demandons ces chiffres mais toutes les associations ne montrent pas un grand engouement à les donner. Cependant, ce n'est pas un critère très fiable car si on donnait plus, par exemple à ceux qui ont plus de Haillanais, certaines associations ne pourraient plus exercer leurs activités. Si aujourd'hui, on n'avait pas certains bénévoles extérieurs à la commune, certaines associations ne fonctionneraient pas.

Vous pouvez aller consulter à la vie locale, l'ensemble des dossiers que nous recevons. Toutes les associations ne demandent pas nécessairement de subvention. Nous en avons même qui n'en ont jamais demandé et à qui nous n'en versons pas. Il y a aussi des associations qui ne sont pas haillanaises et à qui nous versons des subventions, je pense en particulier à la Prévention

Routière qui intervient très régulièrement sur la commune. Il y a aussi toutes les associations qui sont sur le budget du CCAS.

**Monsieur FABRE** : Je voulais juste compléter sur l'ASH qui regroupe 13 sections, et le CTL, à qui on donne une subvention globale et sur laquelle on s'interdit d'aller voir comment est redistribué l'argent entre les différentes sections.

**Madame le Maire** : Pour répondre à une autre de vos questions, aucune association ne perçoit plus de 153 000 euros. Celles à qui nous versons plus de 23 000 euros, nous avons l'obligation d'avoir une convention d'objectifs avec elles et le souhait, déjà lors du mandat précédent, était de signer des conventions d'objectifs avec toutes les associations auxquelles nous versions au moins 3 000 euros. Nous avons des conventions triennales avec elles et certaines auxquelles nous versons moins de 3 000 euros sont demandeuses aussi de ces conventions d'objectifs car cela leur donne une visibilité, notamment par rapport à la subvention, au développement de leurs activités.

**Monsieur CHAIGNE** : L'année dernière, je vous avais interpellée sur la subvention à la SPA. Vous m'aviez indiqué que Bordeaux Métropole ne souhaitait plus payer sa part car ce n'était pas de sa compétence et donc la SPA avait nettement augmenté la cotisation des communes et vous aviez provisionné en attendant des justificatifs. Il n'y a pas de subvention pour la SPA cette année donc comment est financée la partie des subventions que recevait la SPA auparavant ?

**Madame le Maire** : Pour l'instant, nous ne versons rien, nous attendons que la SPA nous relance.

**Monsieur CHARPENTIER** : Je suis étonné que Monsieur ROUZE ne ce soit pas retiré car il fait partie de la délégation emploi de votre mandature et il fait aussi partie de la délégation emploi du bureau de l'ASH, donc il pourrait y avoir cause à effet

**Madame le Maire** : On peut demander à Monsieur ROUZE de ne pas participer au vote. Monsieur ROUZE ?

**Monsieur ROUZE** : Vous pouvez me le demander...

**Madame le Maire** : Donc on considère que vous ne participez pas au vote Monsieur ROUZE ?

**Monsieur ROUZE** : Vous pouvez le considérer...

**Monsieur BOUSQUET** : Pour répondre à votre question sur le plan strictement juridique. Pour qu'il y ait un risque juridique sur la délibération, il faudrait que le conseiller délégué ait pris part à l'établissement et à la réalisation de la délibération et y trouve un intérêt particulier. Manifestement cela n'est pas le cas. Par précaution, le retrait peut se comprendre, mais à mon sens, juridiquement, cela ne présente pas de risque pour la délibération en elle-même.

***VOTE : Majorité Municipale : 1 NON PARTICIPATION (Ph ROUZE) - 21 VOIX POUR  
Le Haillan mérite un vrai changement :6 VOIX POUR***

**N° 125/16 NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA LUDOTHÈQUE -  
ADOPTION**

**Rapporteur : Nicole SAVIGNAC**

**Madame le Maire :** Ce sont ces mêmes services fiscaux qui nous avaient dit que les chèques avec le système de caution, ce n'était pas possible, il fallait faire des prélèvements. C'est ce que nous avons fait. Faire et défaire, c'est toujours travailler...on s'adapte.

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 126/16 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2017**

**Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

**N° 127/16 - BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE MUNICIPALE POUR L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS A CARACTÈRE CULTUREL – BUDGET PRIMITIF 2017**

**Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

**N° 128/16 - BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DES TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2017**

**Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

**Monsieur BOUSQUET :** Le budget 2017 s'inscrit dans la continuité du budget 2016, tant sur les éléments conjoncturels que dans les méthodes de gestion et les orientations politiques, notamment en matière d'investissement.

Comme nous l'avons développé lors du Débat d'Orientation Budgétaire, Madame le Maire et moi-même, ce budget est le dernier basé sur les hypothèses de recettes structurelles, notamment via la DGF. Je vous propose donc, selon notre méthode désormais expérimentée, de vous exposer les données principales de ce budget, avant de détailler plus précisément les éléments saillants méritant une explication.

Premièrement, les chiffres :

- Le budget de fonctionnement s'élève à 13 475 000 € hors opérations d'ordre.

Il est composé de 2 610 500 € de charges à caractère général, de 7 650 000 € de charges de personnel, de 1 728 200 € pour les autres charges de gestion (subventions, participation à la Source, budget annexe culture, CCAS...), de 250 000 € de frais financiers, et du financement de la section d'investissement pour 1 236 800 €.

- Le budget d'investissement s'élève à 3 443 000 € hors opérations d'ordre.

Il est composé de 2 943 000 € de dépenses d'équipement et de 500 000 € de remboursement de la dette en capital.

Selon mon habitude et plutôt qu'une lecture exhaustive de la très complète note de présentation, je concentrerai mes efforts sur les éléments notables de ce budget, ainsi que sur un détail plus précis du budget annexe culture.

Dans un contexte toujours aussi contraint et aux perspectives incertaines, nous poursuivons nos



engagements, avec un niveau plus élevé qu'en 2016, avec :

- la poursuite du projet de Maison de la Petite Enfance, l'achèvement des travaux et le mobilier de l'école maternelle la Luzerne
- les études et travaux de modernisation des équipements de la Sablière (la partie avant du bâtiment) avec un budget supérieur à 500 000 €
- la restructuration des locaux de Bel Air, dont l'ALSH avec un budget de 800 000 €
- la participation au projet intercommunal de piscine avec la Ville d'Eysines, dont l'APS a été réalisé et approuvé, avec un budget de 400 000 €
- les études pour le site du Moulinat à hauteur de 138 000 €
- la participation à la surcharge foncière et aux acquisitions pour la Ville à hauteur de 296 000 €,
- les travaux de confortement du patrimoine existant et le renouvellement des matériels à hauteur de 255 000 €

Cet investissement sera ainsi financé par :

- le virement de la section de fonctionnement (autofinancement) à hauteur de 1 236 800 €
- les subventions, Fonds de Compensation de la TVA à hauteur de 1 289 700 €

(à noter que nous inscrivons toujours les subventions « assurées », ce qui nous a amené à les minorer par prudence par rapport au Débat d'Orientation Budgétaire)

- le recours à l'emprunt d'équilibre à hauteur de 916 500 €

Sur ce sujet, je vous confirme notre position, à la fois claire et constante, d'utiliser le recours à l'emprunt comme ajustement de nos recettes d'investissement, au service de notre projet de mandat.

Les recettes de fonctionnement :

Les chiffres, bruts, ne mentent pas. Nos recettes baissent de 1,84 % de BP à BP, pour s'établir en 2017 à 13 475 500 €, dont 10 506 000 d'impôts et taxes, en baisse de 1,17 %.

Le chapitre 74, Dotations et participations, comprenant la DGF (participation de l'Etat) s'établit à 2 012 000 € en baisse de 6,77 % pour une DGF prévisionnelle, qui reste encore positive, de 325 000 €.

Les produits des services devraient atteindre un volume de 794 000 € là aussi en baisse de 2,12 %, malgré la fréquentation de nos équipements, ce qui traduit un tassement vers le bas des catégories tarifaires les plus fréquentes et certainement pas une hausse de la richesse moyenne des Haillanais.

Ce constat conforte notre volonté de stabilité des taux d'imposition, et ce malgré une revalorisation des bases fiscales par l'Etat, revue à la baisse, à + 0,4% en 2017.

Il m'a paru essentiel de vous rappeler ces éléments dans une période où l'impôt paraît toujours trop élevé et les services publics sont toujours plus indispensables.

A quoi servent les recettes ? Les dépenses de fonctionnement. Elles s'établissent cette année à 12 238 700 €, en légère hausse de 1,29 %. Ce chiffre traduit une réalité comptable, mais avec plusieurs composantes :

- les charges de gestion courante, à hauteur de 2 610 000 € (compte 011), en baisse

de 0,1 %, absorbant ainsi l'ensemble des hausses liées à l'augmentation en volume de la fréquentation de nos services (restaurant scolaire,...) et les hausses « mécaniques » de nos achats.

- Les autres charges de gestion, à hauteur de 1 728 000 €, en baisse de – 28 %, malgré le maintien du soutien du budget principal aux budgets de la Source et du CCAS, notamment grâce au budget annexe culture sur lequel nous reviendrons un peu plus tard dans cette présentation.

A titre indicatif, ce sont :

- 300 000 € versés au CCAS
- 206 000 € versés à la Source.

Et enfin... les charges de personnel. Elles s'établissent à 7 650 000 € en 2017, soit une hausse de 2,75 % de BP à BP, c'est-à-dire + 205 000 € précisément.

Si nous calculons l'augmentation mécanique de ces dépenses, par les réformes et mesures qui s'imposent à nous, ce sont + 306 000 € que nous devrions assumer, à effectif constant ! Les causes en sont : quatre tours d'élections l'année prochaine, le recensement complet sur la Ville, le Glissement Vieillesse et Technicité, les réformes des carrières, l'augmentation de la valeur du point...

Dans n'importe quel sens que nous lisons ces chiffres, ces sont plus de 100 000 € d'efforts de gestion qui sont réalisés sur ce poste, sans dégrader le service ou supprimer des postes au service des Haillanais.

Voilà notre réalité ! Objective, transparente et explicite pour laquelle je remercie l'ensemble des services et des élus pour tous les efforts qu'ils réalisent afin de maintenir ces services à un coût acceptable... et tenir nos budgets.

Dernier point de cette présentation et comme je n'y étais engagé : le budget annexe « culture » ou « régie des spectacles ».

Deux chiffres :

- le budget total, de 812 000 €, dont 776 000 € de fonctionnement et 36 000 € d'investissement
- la participation du budget principal de 608 000 €.

Ces chiffres correspondent à la déclinaison comptable et aux évolutions que vous allez trouver dans le tableau projeté.

Si on revient sur l'évolution du budget culture, de 2014 à 2017, la partie immergée de l'iceberg sur la partie 2014 était effectivement la participation de la Ville à la délégation de service public à hauteur de 425 000 €. Ce n'était cependant pas la seule dépense culturelle supportée par la Ville. A cela s'ajoute le remboursement de la dette en capital à hauteur de 96 000 € ainsi que toutes les dépenses supportées par le budget principal de la Ville, ainsi bien en personnel, en communication, qu'en programmation.

Cela représente un budget dépenses total sur le culture de 849 980 € au BP 2014 pour une recette effective encaissée par la Ville de 59 500 €. Une partie des recettes est encaissée par MGE dans le cadre des équilibres budgétaires pour lesquels nous ne participions qu'à la subvention d'équilibre.

Nous avons occulté le budget 2015, volontairement, car nous étions à cheval sur un mode de gestion DSP jusqu'à l'été et sur un mode de gestion en régie. Donc nous sommes passés directement sur le budget 2016 qui est le premier budget en année pleine en gestion régie.

A périmètre constant, avec une comparaison comptable, nous sommes à 723 500 € en 2016 et un prévisionnel pour 2017 de 797 000 €. Une augmentation certes, mais adossée à un niveau de fréquentation relativement élevé, les dépenses suivent forcément les recettes. Le niveau de recettes attendues pour 2017 est à hauteur de 189 000 €. Cela traduit à la fois le fort succès de nos équipements et la densité des spectacles proposés par la Ville.

Nous passons à un effort sur le budget de la Ville de 790 480 € en 2014 à 668 500 en 2016 et à 608 000 en 2017. Cela représente, de 2014 à 2017, une économie hors dettes de 122 400 € par la reprise en régie de cet équipement dans une approche globale de gestion de la politique culturelle.

En conclusion, nous proposons cette année un budget dans la continuité, réaliste, transparent, adapté, dans un contexte contraint, sans sacrifier l'investissement et les services mais en poursuivant nos efforts de gestion pour lesquels je renouvelle mes remerciements à l'ensemble des services municipaux ainsi qu'à mes collègues élus. Je remercie également le service des finances pour la quantité et la qualité du travail réalisé dans le montage des budgets et dans l'approche pédagogique ainsi que dans la construction et la compréhension via la note qui vous a été transmise.

**Monsieur FOURCAUD** : Madame le Maire, chers collègues, Mesdames Messieurs, Monsieur Bousquet, je serai bref.

Vous avez une grande qualité, c'est votre honnêteté intellectuelle. Mais vous avez un grand handicap, entre guillemets, c'est de travailler avec un maire qui dépense sans compter. Ou en ne comptant que les voix de ses électeurs.

Une nouvelle fois, nous abordons ce sujet des finances de la ville. Cette qualité d'honnêteté dont je viens de parler vous amène à nous présenter une fois de plus un budget que nous jugeons sincère.

Le problème avec les chiffres, c'est qu'ils parlent. Ils parlent et ils nous désolent.

C'est effectivement désolant de constater dans ce budget que nous sommes à 76 % plus haut que la moyenne de la strate en ce qui concerne les impositions directes.

Mais il y a plus grave. Là où la tendance moyenne de la strate pour les dépenses de personnel est à la baisse par rapport à 2016, 51.4% contre 50.71%, vous, vous trouvez le moyen d'être à la hausse passant de 61,62 % à 62,50%. C'est à dire que vous allez dans le sens inverse de tous les autres : cela devrait quand même vous poser question

Je m'arrête là pour vous dire que cela nous navre de constater que votre majorité ne comprend pas que, des dépenses publiques de fonctionnement quand elles sont exagérées, et bien ces dépenses publiques sont directement responsables du chômage en France et cela nous semble particulièrement odieux et irresponsable.

**Madame le Maire** : C'est vrai que le niveau d'imposition au Haillan est historiquement plus élevé que certaines communes, mais c'est être borgne que de le présenter comme ça parce que

nous avons un niveau de services en face que vous ne trouvez pas dans les autres communes de la même strate.

Sur le personnel, si on pouvait se passer de ces augmentations, on s'en passerait, mais ce n'est pas possible, et vous le savez pertinemment. En plus, Monsieur BOUSQUET vous l'a rappelé, on a une augmentation des effectifs. Qu'est ce que je dois faire ? Ne plus servir les enfants à la cantine ? Ne plus mettre en place les TAPS ? Ne plus assurer l'accueil périscolaire ? Arrêter de créer des places en crèche ? C'est ça la solution ? Quand la loi me dit qu'il faut un animateur pour 14 enfants, je ne peux pas faire moins. Vous revenez tous les ans avec le même argument et je vous réponds tous les ans la même chose.

De plus, on fait beaucoup de choses en régie, et le fait d'avoir repris la programmation culturelle en régie, nous a fait intégrer une partie du personnel, mais ce personnel, on le payait déjà avant, sauf qu'il n'était pas sur les charges de personnel, il était dans la subvention qu'on versait à MGE pour la délégation de service public.

Quant à votre dernière remarque qui consiste à dire que nous serions responsable du chômage en France, heureusement qu'il y a encore des communes comme Le Haillan qui ont encore les moyens d'investir car certaines communes ont arrêté d'investir et cela fait beaucoup souffrir les entreprises.

Je m'honore que nous continuions à investir comme nous l'avons fait les années précédentes et que ça nous permette de faire travailler les entreprises. Les collectivités locales sont les premiers donneurs d'ordre pour les entreprises. Non seulement on ne crée pas de chômage mais on maintient l'emploi au niveau local de beaucoup d'entreprises.

**Monsieur BOUSQUET** : Concernant la baisse des charges de personnel qu'on peut constater sur certaines communes, il y a plusieurs causes possibles :

- Les communes ont mutualisé et transféré leur personnel
- Les communes font sous-traiter. Il n'est pas toujours pertinent de le faire. Un exemple sur les petites interventions dans le bâtiment, on voit bien que les entreprises n'apportent pas la même qualité que des agents polyvalents sur le terrain.

Concernant les dépenses publiques et le chômage, le budget d'investissement reste consolidé et très soutenu là où beaucoup d'autres collectivités ont effondré les budgets d'investissement. Le chapitre 011 baisse de 0,1 %, ce qui reste modéré par rapport au fonctionnement courant et enfin un travail de fond sur les critères de choix sur l'ensemble de nos marchés pour choisir des prestataires qui ont une approche humaine et acceptable vis-à-vis de leur salariés

**Monsieur FOURCAUD** : Je n'admets pas votre objection disant que la moyenne de la strate ne veut rien dire. Je ne l'admettrai pas car je me suis penché sur les budgets de 2 villes comparables à la nôtre. En effet une ville comme Oloron Sainte Marie entre 2008 et 2014 dirigée par Monsieur Bernard Uthurry (qui n'est pas précisément de droite) ou comme Buxerolles en Charentes dirigée aujourd'hui par Monsieur Jean Louis Chardonneau, donc des personnes pas précisément cataloguées à droite, et bien sous leurs mandatures ces villes ont eu ou ont des ratios bien en dessous des vôtres et en tout état de cause, identiques ou presque à ces moyennes de strates dont je viens de parler. Que je sache par ailleurs, elles ne sont ni sous administrées, ni privées de services ou de constructions sportives ou autres.

A un moment donné, il faut voir les répercussions de la fuite en avant des services.

**Madame le Maire** : Citez-moi un seul service de cette commune où il y a une fuite en avant ?

**Monsieur FOURCAUD** : Je n'ai pas à citer quoi que ce soit et vous, vous avez à gérer quelque chose, vos collègues y arrivent et vous devriez y arriver.

**Madame le Maire** : On y arrive très bien. Le problème c'est que vous n'avez rien à vous mettre sous la dent parce qu'il n'y a pas de fuite en avant. C'est ça la réalité, vous avez une position politicienne.

Si votre candidat gagne en mai prochain, c'est 100 milliards de plus d'économies sur le dos des collectivités. Je ne vois pas sur quoi on va pouvoir faire des économies supplémentaires dans une ville comme LE HAILLAN, à moins de supprimer des services, mais il faudra l'expliquer à la population.

**Monsieur ROUZE** : Je voulais seulement dire que les services rendus à la population, c'est la redistribution de l'impôt. A un certain moment on paie l'impôt, et à un certain moment l'impôt doit être redistribué. Je préfère que cet impôt soit redistribué dans des crèches, dans l'aide aux plus démunis que dans la fabrication d'armes ou autres matériaux qui n'ont aucun intérêt pour la population. La commune du Haillan a fait un choix de services de qualité qui permet aux plus démunis de sortir la tête de l'eau.

**Monsieur BOUSQUET** : Pour en revenir à « comment faire des économies » ? Il n'y a pas de miracles, la plupart des communes ont choisi, soit de supprimer des services, soit de dégrader la qualité du service, soit d'externaliser les services vers le privé (crèches privées, animation privée, piscines privées...). On sait tous que la piscine est un équipement déficitaire pour une collectivité, donc la rendre privée génère des économies non négligeables pour la collectivité, à un petit détail près, c'est le coût d'entrée pour celui qui le fréquente. On arrive effectivement, avec ce genre de dispositif à un lissage par le haut de l'accessibilité des services.

**Monsieur CHAIGNE** : J'aurais aimé voir apparaître dans votre synthèse les deux transferts d'emploi à la Métropole.

Concernant le budget de la régie des spectacles, j'aurais aimé faire un point sur des comptes administratifs, et non prévisionnels.

**Monsieur BOUSQUET** : Comme vous l'aviez explicitement demandé l'année dernière, j'ai fait un comparatif de BP à BP, on fera exactement le même tableau de CA à CA, sachant qu'il y aura un décalage.

Concernant les charges de personnel, c'est une présentation que j'ai voulu exhaustive. J'ai surtout souligné les impacts externes qui se sont imposés à la collectivité. Les postes transférés à la Métropole sortent en dépenses et sortent en recettes. Si vous faites les calculs, les 100 000 euros économisés ne sont pas couverts par les deux postes.

**Monsieur CHAIGNE** : Quand on veut comparer dépenses de personnel à dépenses de personnel, il faut en tenir compte.

**Monsieur BOUSQUET** : J'avais choisi une exhaustivité sous l'angle global

**Madame SARLANDIE** : Madame le Maire, Mesdames Messieurs, cher(e)s collègues,

Les élus du Front de Gauche voteront ce budget 2017. Celui-ci permettra de répondre aux besoins de nos populations tout en poursuivant une politique d'investissements nécessaires à l'entretien du patrimoine existant mais aussi à son développement utile au mieux vivre ensemble.

Investissements pour augmenter la capacité d'accueil des écoles, de la petite enfance. Investissements pour le sport, la culture, pour l'amélioration des circulations et des voiries, investissements utiles aux économies d'énergies et au développement économique...

Bref un budget à la hauteur des enjeux pour notre ville et ses habitants, ville qui par son attractivité compte toujours plus de population.

Nous nous sommes engagés lors des élections de 2014 à ne pas augmenter les impôts. Nous tenons ensemble cette promesse et nous devons la tenir jusqu'au bout de ce mandat.

Bien entendu, nous sommes conscients que l'État ne joue plus son rôle de répartition des richesses dans ce pays et que ce sont les collectivités locales qui sont moins aidées.

Notre ville aura perdu sur trois ans 740 000€ de dotations, ce qui correspond à un investissement équivalent à celui de la maison de la petite enfance si on y rajoute les pénalités auxquelles nous devons faire face à cause de la vente de logements par les bailleurs sociaux sans compensation de constructions sociales nouvelles ce qui a conduit notre commune à être en dessous des 25% de logements sociaux obligatoires.

Trop souvent, nous entendons que la gestion de la commune n'aurait rien à voir avec la politique gouvernementale et pourtant, ce sont bien les collectivités locales par leurs investissements qui donnent du travail aux entreprises. Ce sont aussi les collectivités locales qui créent de l'emploi, sans percevoir le CICE comme le perçoivent les entreprises.

Comme vous le savez Madame le Maire en 2014 nous avons gagné ensemble le maintien à gauche de notre commune. Il est donc nécessaire d'écouter les points de vue de chacun, sans oublier que notre contribution est utile et nécessaire alors qu'au niveau national les choix politiques de fond mettent à mal l'ensemble des collectivités locales.

Vous savez aussi que nous ne sommes pas d'accord avec votre décision de vous séparer des agents contractuels en cette fin décembre alors que nos besoins permanents d'aujourd'hui, comme de demain, permettraient de stabiliser leur emploi. La preuve en est que la municipalité est contrainte d'embaucher de nouveaux agents pour répondre aux besoins.

La reconduction méthodique de contrats précaires et leur interruption brutale au bout de nombreuses années pour ne pas avoir à payer un salaire décent, cela parle à de nombreux Haillanais(es) Elles est l'illustration des comportements opportunistes du patronat qui institutionnalise la précarité pour en tirer profit. Certains d'entre nous le vivent dans leurs familles douloureusement.

Aussi le non-respect de la loi et de l'accord national signé par les organisations syndicales nous a profondément choqués dans le cadre d'une municipalité de gauche et cela a choqué beaucoup de monde. Le syndicat CFDT, pourtant le plus proche des positions gouvernementales, vous a conseillé en vous rappelant dans une note écrite: je cite, «Il n'y a pas d'obligation de non renouvellement du contrat. La seule chose imposée c'est lors de l'atteinte de 6 ans d'activité sur 8 années glissantes, la personne sous contrat est «cdisable»

Vous auriez dû, selon nous, et c'est ce que nous vous avons demandé, proposer à chacun, chacune, un CDI sur la base horaire qu'ils avaient précédemment et cela pour répondre aux besoins des services de la ville.

Notre solidarité de gestion a des limites et si nous abordons ce sujet aujourd'hui en conseil, municipal, c'est parce que nous n'acceptons pas de cautionner cette décision. Nous savons Madame le Maire, que certains pensent que nous dépensons trop en fonctionnement et que cela coûte aux contribuables, qu'il vaudrait mieux privatiser des services ou en supprimer. Ne nous laissons pas influencer par ces sirènes qui sont incapables de dire quels sont les postes ou quelles sont les économies à réaliser. Ils trouvent que nos services, en particulier celui du Centre Technique Municipal, n'en feraient jamais assez, ou encore que tous ces personnels, qui tous les jours font que nos équipements publics, écoles, crèches, salles des sports etc... sont correctement entretenus, sans oublier nos jardiniers qui ont obtenu, sans augmentation de moyens, la seconde fleur pour notre ville.

Madame le Maire, notre ville se développe, nous faisons des investissements utiles et il nous faudra du monde pour l'entretien, ne nous laissons pas intimider par celles et ceux qui racontent à tort que nous dépensons trop et que nous pourrions faire avec moins. Nous voudrions profiter pour souligner un point sur nos investissements futurs. Comme vous le savez, un incendie a causé de gros dégâts dans un des bâtiments des vestiaires du stade. La situation actuelle et la vétusté de ces bâtiments doit nous permettre de réfléchir non pas seulement à une solution d'urgence nécessaire, mais à une solution durable, en recherche d'économies tout en optimisant l'investissement. L'idée d'une construction de nouveaux vestiaires répondant aux besoins, permettant une mutualisation pour plusieurs activités (Foot, Tennis, Athlétisme, scolaire etc...) ne doit pas être écartée. Cette solution pourrait être bénéfique pour faire des économies durables sur la gestion de ces locaux (chauffage et eau chaude, éclairage etc). Nous pourrions certainement revoir nos priorités dans le domaine de nos investissements pour 2017 et répondre durablement à ce besoin imprévu. Nous en sommes convaincus, ceci d'autant plus que dans le cadre de l'aménagement du centre-ville avec la réalisation d'un parking public à l'arrière des tribunes, les deux bâtiments des vestiaires du stade risquent gêner l'optimisation des surfaces. Nous aurons, nous l'espérons, une réflexion sur ces sujets. En attendant cela ne nous empêchera pas de voter le budget 2017.

**Madame le Maire** : Je me réjouis de votre soutien sur le budget à la hauteur de la tenue de nos engagements sur le fait de ne pas augmenter les impôts.

Concernant les agents contractuels non renouvelés, cela n'a pas été fait pour ne pas avoir à payer des salaires décents. Les critères majeurs qui ont prévalu ont été : la manière de servir d'une part, et leur disponibilité d'autre part. Je l'ai d'ailleurs clairement dit à ces agents quand je les ai reçus. Ces 3 agents ne répondaient pas à ces critères il n'était donc pas possible de les garder. En revanche, nous avons dans le même temps, titularisé 3 autres personnes.

Il y a un travail de fond réalisé, notamment sur les services généraux par les élus et les responsables en terme de réorganisation et d'optimisation. Les besoins ont évolué, les locaux à entretenir ont évolué. Il y a un vieillissement d'une partie de notre personnel avec un certain nombre de pathologies professionnelles que je ne souhaite pas se voir développer. Mon objectif est que les agents puissent faire et finir leur carrière en bon état. Ce n'est pas toujours le cas car ce sont des métiers particulièrement exigeants.

J'ai une autre inquiétude concernant le maintien des TAPS. Les candidats à la primaire de la droite ont tous annoncé qu'ils supprimeraient la réforme des rythmes scolaires. Aujourd'hui je n'ai pas de visibilité concernant par exemple le service jeunesse tant que je ne sais pas si les TAPS seront maintenus ou pas. Si les TAPS disparaissent, il y aura des contrats d'animateurs qui ne seront pas renouvelés. J'en suis la première consternée car on va mettre des jeunes sur le

marché du travail qui auront les pires difficultés à retrouver un emploi car toutes les communes seront touchées de plein fouet.

Concernant les vestiaires du stade, il nous faut mettre en place une utilisation très rapidement. Nous sommes en train de voir ce qui est le plus pertinent. Si c'est de faire des vestiaires neufs, nous le ferons passer en priorité dans le plan pluriannuel d'investissement.

**Monsieur BOUSQUET** : Il nous manque aujourd'hui un certain nombre d'éléments pour pouvoir se fixer financièrement parlant, c'est pour cela que ça n'apparaît pas sur le budget. De façon purement comptable, il faudra regarder ce que nous coûterait une solution provisoire. Si une location nous coûte plus cher que de remettre en état l'existant, il peut être intéressant de remettre en état l'existant tout en menant une réflexion sur du moyen terme y compris dans une approche strictement économique.

**Madame AJELLO** : Vous parliez de qualité et continuité du service, tout récemment je me suis aperçue que la bibliothèque est fermée durant les vacances scolaires, or il eut été agréable d'avoir un endroit où les étudiants puissent travailler tranquillement.

De plus, lorsque vous appelez la bibliothèque pour vous en informer à l'avance, vous tombez sur une ligne téléphonique qui ne répond jamais. Il n'y a pas de répondeur qui indique que la bibliothèque réouvre le 3 janvier.

J'entends votre objectif honorable de haute qualité de services, en tant que citoyenne, je demande à le vivre.

**Madame le Maire** : Sur la ligne, vous me l'apprenez. Il ne faut pas hésiter à nous faire remonter ce genre d'informations car ce n'est pas grand-chose à mettre en place.

Par contre, ce qui a amené à la fermeture d'un certain nombre des services entre Noël et le jour de l'an, c'est que suite à des statistiques de fréquentation, nous nous sommes rendus compte qu'il n'y avait pratiquement personne sur ces périodes. Cela permet que nos agents puissent prendre leurs congés. C'est pareil pour les ALSH à cette période là. Nous avons expliqué aux parents que si ça leur posait des problèmes, on leur trouverait des solutions, on n'a eu aucun appel. Mais ce n'est pas immuable. Si le besoin se faisait à nouveau sentir, on réouvrirait sur ces périodes.

**Madame SAVIGNAC** : Depuis octobre 2016 on a élargi les horaires d'ouverture de la bibliothèque et pour l'été 2017 on a prévu qu'elle soit ouverte en août, contrairement aux années précédentes où elle était fermée.

**Monsieur FOURCAUD** : Sur l'Entrepôt, vous prévoyez le triple de recettes de fonctionnement pour l'année prochaine, comment on arrive à ça ? Vous dites que c'est plein, que c'est plein... je me demande s'il n'y a pas un peu de magie dans ces chiffres...

**Monsieur BOUSQUET** : La magie n'empêche pas l'objectivité et le réalisme des chiffres. Les comparatifs se font de BP à BP. Le chiffre voté au BP 2016 se rapproche des recettes constatées sur 2014. Par prudence a été inscrit les recettes dont nous étions à peu près certains. Le compte administratif 2016 fait apparaître des recettes beaucoup plus élevées sur la première année pleine de gestion de l'équipement. Nous avons utilisé ces statistiques très favorables aussi bien en dépenses qu'en recettes pour recalculer le budget 2017 qui est le premier budget voté suite au constat d'une année pleine de dépenses. Ça apparaîtra de façon plus claire quand on comparera de CA à CA au mois de juin.



**VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**  
**Le Haillan mérite un vrai changement :6 VOIX CONTRE**

**N° 129/16 MUTUALISATION DES SERVICES COMMUNAUX ET METROPOLITAINS  
- CESSION DES MARCHES A BORDEAUX METROPOLE - AUTORISATION**

**Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 130/16 CREANCES ETEINTES – RETABLISSEMENT PERSONNEL AVEC  
EFFACEMENT DES DETTES – BUDGET PRINCIPAL**

**Rapporteur : Jean-Michel BOUSQUET**

**VOTE : UNANIMITE**

**131/16 MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES  
FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT  
PROFESSIONNEL (INDEMNITE DE FONCTIONS, DE SUJETIONS ET  
D'EXPERTISE ET COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL) -DECISION**

**Rapporteur : Daniel DUCLOS**

**Monsieur CHAIGNE** : Je ne doute pas que l'incidence sur le budget 2017 ait été repris dans le calcul précis des augmentations de personnel ?

**Monsieur BOUSQUET** : Dans l'augmentation prévisionnelle du chapitre 012 pour être plus précis

**VOTE : UNANIMITE**

**N°132/16 – PRESTATION INDIVIDUALISEE D'ASSISTANCE EN PREVENTION**

**Rapporteur : Daniel DUCLOS**

**VOTE : UNANIMITE**

**N° 133/16 -- MODIFICATION ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Rapporteur : Daniel DUCLOS**

**Monsieur CHAIGNE** : Madame Le Maire,

Il me semble que c'est Martine Aubry qui a dit : « Quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup »

Eh bien, pour nous cette délibération est floue !

L'objectif de cette délibération est bien de fixer le cadre réglementaire des emplois. C'est-à-dire de fixer le nombre de poste par catégorie.

Donc, partant du cadre réglementaire existant si on fait +3 -1, c'est bien la même chose que +2

Dans ces conditions, pouvez vous m'expliquer pour quelle raison sur cette délibération, vous

créez 3 postes d'adjoints techniques 2<sup>ème</sup> classe et que vous en supprimez 1 aussitôt après ?

Vous conviendrez avec moi que cette façon de faire est floue. C'est la raison pour laquelle, nous ne participerons pas au vote de cette délibération.

**Monsieur BOUSQUET** : L'affichage qui est là, entre la création et la suppression correspond à un souci de transparence considérant qu'on n'était pas sur les mêmes types de postes. Il y a 3 postes d'adjoints techniques créés et 1 de supprimé, ça aurait pu effectivement faire + 2, vous avez raison dans l'actualisation du tableau des effectif. Mais en terme de lisibilité et de compréhension par tous, ça ne fait pas la même chose quand il y a 3 postes de créés à un endroit, comme l'a dit tout à l'heure Madame le Maire, et que l'autre est supprimé par rapport à une évolution de grade. C'est plus un souci de transparence qu'un souci mathématique. Nous aurions pu nous contenter d'afficher : création 2 postes, et ne pas supprimer ce poste là, mais on nous aurait dit que nous embauchions trois agents sans créer les postes.

**VOTE : Majorité Municipale : 22 VOIX POUR**

**Le Haillan mérite un vrai changement : 6 NON PARTICIPATIONS**

**N°134/16 – PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION ECLAT DE MUSIQUE ET LA CRECHE « les copains d'abord » CONVENTION - AUTORISATION**

**Rapporteur : Erika VASQUEZ**

**VOTE : UNANIMITE**

**Madame le Maire** : Je vous rappelle que vous ne devez pas partir car vous avez beaucoup de documents à signer. Je vous souhaite une excellente fin d'année et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

**Thierry BRUNEL**  
Secrétaire de Séance

**Andréa KISS**  
Maire du Haillan